



Traité de reconnaissance mutuelle et de relations diplomatiques

Treaty of mutual recognition and diplomatic relations

Nos deux nations unies par le désir de se reconnaître et de s'entendre pour collaborer ensemble sur les questions des droits de l'homme, du commerce équitable, du respect de l'environnement et de l'échange culturel, signent ensemble ce traité. Ils s'engagent à respecter leur indépendance et leur culture réciproque et à favoriser le dialogue diplomatique en cas de désaccord. Le présent traité pourra être rompu dans le cas où une action préjudiciable a été menée à l'encontre d'un des partenaires ou si l'un des deux en exprime le souhait.

Our two nations united by the desire to recognize each other and agree to work together on issues of human rights, fair trade, respect for the environment and cultural exchange, agree to sign this treaty. They undertake to respect their independence and mutual culture and they will promote the diplomatic dialogue in case of disagreement. The present Treaty may be broken if an adverse action was taken against a partner or if one of the two wishes so.

Date d'entrée en vigueur

Effective date

JEUDI 04 AOÛT 2016

THURSDAY, AUGUST 6th 2016

*Pour la Principauté d'Aigues-Mortes,
For the Principality of Aigues-Mortes,*

*Pour l'Empire Aéricain,
For the Aerican Empire,*

Jean



sglark

Tristan Glark
On behalf of HIM Eric Lis